

## Allocution de Hans Christian Krüger (Strasbourg, le 18 octobre 2001)

**Légende:** Allocution de Hans Christian Krüger, Secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe, à l'occasion du 40e anniversaire de la Charte sociale européenne, le 18 octobre 2001 à Strasbourg.

**Source:** Cérémonie commémorative du 40e Anniversaire de la Charte Sociale européenne, Strasbourg le 18 octobre 2001. Allocution du Secrétaire général adjoint, M. Hans Christian Krüger. [EN LIGNE]. [s.l.]: Conseil de l'Europe, [02.10.2003]. Disponible sur

[http://www.coe.int/T/F/Droits\\_de\\_l%27Homme/Cse/2\\_Pr%20sentation\\_g%20n%20rale/Allocutions\\_40e\\_anniv.asp](http://www.coe.int/T/F/Droits_de_l%27Homme/Cse/2_Pr%20sentation_g%20n%20rale/Allocutions_40e_anniv.asp).

**Copyright:** (c) Conseil de l'Europe 2003

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/allocution\\_de\\_hans\\_christian\\_kruger\\_strasbourg\\_le\\_18\\_octobre\\_2001-fr-508f5dfb-a028-466a-b8e6-359298224c78.html](http://www.cvce.eu/obj/allocution_de_hans_christian_kruger_strasbourg_le_18_octobre_2001-fr-508f5dfb-a028-466a-b8e6-359298224c78.html)

**Date de dernière mise à jour:** 21/10/2012

## **Allocution de Hans Christian Krüger, Secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe, lors de la cérémonie commémorative du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Charte sociale européenne (Strasbourg, 18 octobre 2001)**

Palais des Droits de l'Homme, Salle d'audience II de la Cour

Nous sommes réunis ce soir pour célébrer le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Charte Sociale européenne. Longtemps méconnu, ce traité est désormais reconnu à sa juste place, celle de l'un des plus importants traités du Conseil de l'Europe, de l'une des plus fondamentales réalisations de l'Organisation dans le domaine de la protection des droits fondamentaux.

Il y a 40 ans, l'ouverture à la signature de la Charte Sociale à Turin est largement passée inaperçue. Le monde traversait à l'époque une série de graves crises internationales.

Aujourd'hui, la Charte sociale est davantage connue et il nous appartient de faire en sorte que cet anniversaire la fasse connaître davantage, même si le monde traverse aujourd'hui encore une crise importante.

Le Conseil de l'Europe peut être légitimement fier du chemin parcouru depuis 10 ans, depuis la conférence de Turin qui a véritablement relancé la Charte Sociale européenne. Parallèlement se sont produits l'approfondissement et la clarification des droits contenus dans la Charte ainsi que l'élargissement géographique des Etats ayant accepté ce traité. La conséquence en est très logiquement une meilleure garantie des droits économiques et sociaux pour un plus grand nombre d'individus en Europe. Ce double renforcement, ce double approfondissement de la Charte Sociale la place dorénavant comme le véritable complément effectif de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Pourquoi tant de ratifications en aussi peu de temps ? 20 en 1957, 30 aujourd'hui ! Il serait aisé d'imaginer que c'est seulement parce que la Charte sociale a su, dans un passé récent, acquérir cette notoriété et cette force d'attraction qui lui ont tant fait défaut au cours de ses 30 premières années d'existence. La motivation est certainement plus profonde. Il suffit de rappeler une fois encore les mots, les concepts qui sont au cœur de la clarté : logement, santé, éducation, conditions de travail, protection sociale, non discrimination. Ces mots, ces réalités nous font comprendre combien dans le monde d'aujourd'hui, dans l'Europe d'aujourd'hui, tant d'hommes et tant de femmes souffrent d'atteintes à leurs droits les plus fondamentaux, à leur dignité d'êtres humains.

La ratification de la Charte sociale ne règle pas tous les problèmes. Elle marque la volonté, l'engagement des Etats européens – 30 aujourd'hui, 40 demain – de créer, maintenir ou rétablir les conditions qui permettront la réalisation effective des droits fondamentaux proclamés par la Charte.

Nous savons tous quelle est la dimension sociale des tensions, des crises et des difficultés que traverse le monde d'aujourd'hui. Nous savons tous combien la protection, la garantie des droits fondamentaux, dans le domaine économique et social, est une composante non seulement du respect des droits de l'homme mais aussi de la démocratie et de la prééminence du droit. La Charte Sociale est par conséquent au cœur même des buts statutaires du Conseil de l'Europe qui résultent de l'ambition des pères fondateurs de notre Organisation. C'est parce que la clarté a su s'adapter au contexte nouveau de l'élargissement qu'elle constitue un traité pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

Je tiens particulièrement à féliciter et remercier les Gouvernements qui ont participé à cet effort de modernisation de la Charte Sociale au cours des dernières années, ceux qui ont accepté de s'engager autour de ce traité et de prendre à leur compte les droits et les valeurs qu'il véhicule. Je tiens à remercier l'Assemblée Parlementaire et le Comité des Ministres dont l'engagement a permis ces réformes et cet approfondissement au cours des dix dernières années.

Certes, le chemin est encore long et d'autres évolutions doivent être réalisées si l'on veut poursuivre sur la voie qui permettra de garantir des droits concrets effectifs à tous les européens.

Je tiens à rappeler ici, au nom de mes collègues du Secrétariat de la Charte Sociale européenne, la disponibilité du Secrétariat pour aller plus loin et son engagement afin d'assurer la garantie effective des droits fondamentaux de tous les européens.